

Termes de référence :

Etude sur les dispositifs jeunesse et solidarité internationale (JSI-VVSI) : quel impact pour les jeunes ?

1 - Contexte de l'étude

1.1 – Présentation des dispositifs¹

Les dispositifs Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville, Vie, Vacances - Solidarité Internationale (VVV-SI), aussi appelés « chantiers de jeunes », dotés de 1,5 million d'euros pour l'année 2024, octroyé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, permettent à des groupes de jeunes Français de 15 à 25 ans de rencontrer un groupe de jeunes d'un pays partenaire. Le projet peut se réaliser dans le pays partenaire ou en France en réciprocité. Les pays de réalisation des projets JSI/VVSI sont les pays éligibles à l'aide publique au développement.

Le programme VVV-SI est spécifiquement destiné aux « jeunes avec moins d'opportunité » (JAMO) qui présente un parcours de vie les éloignant des questions de mobilité et de solidarité internationale (jeunes issues de quartiers politiques de la ville, jeunes issus de zones rurales enclavées).

Objectif des dispositifs

Les deux dispositifs ont pour objectifs communs de :

- Permettre aux jeunes de deux pays de **se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble** ;
- Promouvoir les **activités collectives, solidaires et durables** ;
- **Encourager l'action des organisations de jeunesse** en faveur de la **paix**, de la **cohésion sociale**, de **l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés**.

En outre, les projets visés ont pour vocation de permettre la rencontre et l'échange entre deux groupes de jeunes. Le partenariat entre les groupes de jeunes doit être construit sur les principes d'égalité, d'autonomie et de réciprocité.

Les projets soutenus

Les dispositifs en quelques chiffres :

En 2019, 142 projets ont été soutenus, permettant à 1 126 jeunes de bénéficier des dispositifs JSI-VVSI. Les 5 premiers pays d'accueil sont : Sénégal, Maroc, Togo, Madagascar et Cameroun. En 2022, année encore affectée par la pandémie, 116 projets ont été soutenus.

¹ Dossier d'information JSI-VVSI complet disponible sur : https://www.fonjep.org/sites/default/files/public/fonjep_ckeditor/pdf/Dossier%20information%20JSI-VVSI%20VF%201-2023.pdf

Les projets soutenus sont des projets à caractère social, des projets culturels, des projets sportifs, des projets de santé, des projets à caractère environnemental, des projets d'éducation et de sensibilisation, et des projets de construction, réhabilitation et aménagement.

En 2023, le nombre de projet est monté à 167, dépassant les résultats atteints avant la pandémie. Les projets VVVSJ représentent environ un tiers des projets réalisés par an.

Les projets peuvent être subventionnés jusqu'à 10 000 € maximum, et jusqu'à 11 500 € pour les projets portés par les associations situées dans les Outre-mer et en Corse. La subvention demandée ne peut pas représenter plus de 60% du budget total du projet².

Cette mobilité collective est perçue comme un premier pas dans un parcours d'engagement individuel à l'international (pouvant se prolonger par un service civique ou un volontariat de solidarité internationale).

L'accompagnement des projets par les associations marraines³

Toute structure porteuse d'un projet doit être obligatoirement parrainée par une association marraine.

L'association marraine établit un lien privilégié et étroit avec le groupe et l'association porteuse du projet. En signant la Convention de parrainage, l'association marraine s'engage à accompagner l'association porteuse et les jeunes dans toutes les étapes du projet et à vérifier le respect des critères d'éligibilité du dossier. Elle est la garante de la pertinence et du bon déroulement du projet vis-à-vis du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- L'association marraine est la clef de voûte d'un processus pédagogique portant sur des thématiques de solidarité internationale ;
- L'association marraine accompagne les porteurs dans les procédures de dépôt des demandes de subvention sur la plateforme en ligne et propose un accompagnement de proximité durant toutes les étapes de la vie du projet ;
- L'association marraine est la garante morale du suivi technique et financier du projet vis-à-vis des pouvoirs publics français et des autorités du pays d'accueil. Si le projet est retenu, elle est destinataire des crédits accordés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Elle peut jouer un rôle important dans la dynamique de sa région grâce à son accompagnement de proximité des porteurs de projet

1.2 – La régionalisation des dispositifs en 2022

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a souhaité la mise en place à partir de 2022 d'une **coordination régionale des dispositifs JSI/VVVSJ**, et rapprochée du dispositif Initiative pour la solidarité internationale (ISI) né durant la pandémie. Cette évolution avait pour objectifs de :

- Mieux inscrire les activités soutenues dans les dynamiques propres à chaque territoire ;
- Amorcer une montée en qualité des dispositifs par un accompagnement plus poussé des associations ;
- Multiplier et diversifier leurs bénéficiaires, et notamment de toucher de nouveaux publics éloignés de la mobilité ou peu sensibilisés aux enjeux de la solidarité internationale, et des

² Le guide de préparation d'un dossier JSI-VVVSJ est disponible ici pour plus d'information sur les dispositifs et notamment pour le budget et le rôle des associations marraines : https://www.fonjep.org/sites/default/files/public/fonjep_ckeditor/Dossier%20information%20JSI-VVVSJ%20VF%202023.pdf

³ Liste des associations marraines sur : https://www.fonjep.org/sites/default/files/public/fonjep_ckeditor/Associations-maraines.pdf

associations porteuses issues d'autres champs de la société civile (jeunesse et éducation populaire, solidarité locale et action sociale, mobilité européenne etc.) ;

- Mobiliser de nouveaux partenaires pour l'appui technique et financier aux projets, dans leurs différentes étapes ;
- Rapprocher les deux dispositifs en vue de proposer aux associations candidates une offre de soutien cohérente et incitative pour l'engagement des jeunes dans la solidarité internationale, et d'encourager la conception d'actions en réciprocité.

À cette fin, **une association a été sélectionnée dans chaque région** (liste en annexe) pour appuyer le Fonjep dans l'organisation de l'instruction et de la sélection des projets, et plus généralement de contribuer à la montée en puissance et en qualité des dispositifs.

Ceci s'est accompagné d'une nouvelle organisation des instances à compter de septembre 2023 : un comité stratégique élargi, des groupes de travail et des rencontres nationales.

Le **comité stratégique** réunit le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, France Volontaires, le Fonjep, Engagé-e-s et Déterminé-e-s, Occitanie coopération (coordination régionale de l'Occitanie), Luttons ensemble pour un avenir meilleur à Mayotte et la Ligue de l'enseignement. Le comité stratégique a pour rôle de valider les résultats des dispositifs jeunesse au niveau national (les coordinations régionales restent souveraines dans leurs décisions), de décider des grandes évolutions des dispositifs jeunesse (ISI, JSI-VVSI) et des améliorations à apporter à ces dispositifs.

1.3 – Présentation des commanditaires de l'étude

La mission du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) est de représenter, défendre et promouvoir les intérêts de la France et des ressortissants français dans tous les domaines auprès des pays étrangers et au sein des organisations internationales.

La délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) anime les relations avec les collectivités territoriales françaises et les acteurs non étatiques français et étrangers impliqués dans les relations internationales dans les matières relevant des compétences de la direction générale. Elle anime les relations avec les acteurs de la société civile français et étrangers impliqués dans les relations internationales dans des matières relevant des compétences de la direction générale. Elle est en charge du dialogue, de l'appui et de la conduite des politiques impliquant les sociétés civiles en France, dans le cadre européen et le reste du monde et met en œuvre le document d'orientation stratégique "société civile et engagement citoyen" du ministère. Elle assure le secrétariat du conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNSDI). Elle pilote, avec les différents opérateurs concernés, les appuis aux initiatives des ONG françaises et à la structuration du milieu associatif français et étranger. Elle assure le suivi des programmes de volontariat international d'échange et de solidarité et de mobilité internationale de la jeunesse – dont les dispositifs JSI-VVSI, ainsi que les activités de l'opérateur France Volontaires. Elle soutient les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) et les programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations créé en 1964. Véritable pôle de ressources, il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire.

Pour atteindre cet objectif, le Fonjep articule cinq grands axes de travail :

- Développer le dialogue et la coopération entre acteurs ;

- Faciliter le déploiement des projets associatifs ;
- Soutenir la solidarité internationale ;
- Modèles socio-économiques des associations JEP ;
- Conserver et valoriser la mémoire du secteur.

Depuis 1993, le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale cofinancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Il s'agit de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de renforcer les sociétés civiles, de favoriser la mobilité des jeunes et de contribuer à l'éducation au développement. A ce titre, le Fonjep assure la gestion des dispositifs JSI-VVSI.

L'étude fera l'objet d'un suivi régulier par le comité stratégique des dispositifs. Ce comité est composé de représentantes et représentants des organisations suivantes : MEAE (DCTCIV), Fonjep, Ministère en charge de l'Education nationale et de la jeunesse (Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative), France Volontaires, ainsi que les organisations associatives Occitanie Coopération, Luttons ensemble pour un avenir meilleur à Mayotte, Engagé.e.s & Déterminé.e.s et la Ligue de l'enseignement.

2 - Justification et description de l'étude

2.1 - Justification

Depuis leur création dans les années 1990, les dispositifs ont fait l'objet de plusieurs missions de suivis de terrain par les équipes du Pôle Solidarité internationale du Fonjep, ainsi qu'une évaluation en 2002 nommée « Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord ». Les missions de suivi du Fonjep n'ont pas pu se tenir durant la pandémie, elles reprendront en 2024.

Aussi lors de la rencontre nationale des dispositifs qui s'est déroulée en septembre 2023, les participantes et participants présents – associations marraines, coordinations régionales - ont souligné le besoin de mesurer l'impact des projets soutenus. La montée en charge des dispositifs et la régionalisation des dispositifs nécessitent également de s'interroger sur l'atteinte des objectifs des dispositifs à travers les projets soutenus.

Ainsi, l'étude visera à la fois à étudier les effets des projets de jeunes et les impacts de ces derniers, en particulier sur l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés.

2.2 - Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont de :

- Mesurer, pour les deux dispositifs, l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés :
 - Permettre aux jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble ;
 - Promouvoir les activités collectives, solidaires et durables ;
 - Encourager l'action des organisations de jeunesse. Dans ce cadre, il sera intéressant de mettre en évidence l'impact des programmes sur le développement des capacités (RH, outils, moyens, mise en réseau) des organisations de jeunesse et d'évaluer la capacité du dispositif à diversifier les structures associatives bénéficiaires.
- Mesurer l'impact des projets soutenus sur l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés. Il s'agira en particulier de mesurer l'impact des projets sur les parcours des jeunes : parcours d'engagement, parcours citoyen, parcours professionnel, parcours de formation en distinguant notamment ce qui relève de la phase de réalisation des projets de ce qui relève de leur préparation (rédaction du dossier, jurys, autofinancement...)

L'étude doit permettre d'apporter des éléments sur l'atteinte des objectifs des dispositifs, ainsi que donner des pistes d'amélioration sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, sur l'accompagnement des jeunes ainsi que sur le fonctionnement et l'accessibilité des dispositifs.

2.3 - Méthodologie

En raison des objectifs de l'étude, la méthodologie sera basée sur une approche essentiellement qualitative.

Il sera nécessaire d'étudier tant les données contenues dans un corpus de document (documents de projets, rapport final de projets de jeunes, rapport de mission du Fonjep, règlement des instances...), que de recueillir les idées et opinions des acteurs de l'écosystème des dispositifs et des jeunes participantes et participants⁴, en France et dans les pays partenaires.

Il revient aux consultants de définir une méthodologie précise lors de la soumission de leur offre. Celle-ci pourra comprendre les éléments suivants :

Phase de cadrage

Lors d'une réunion avec les commanditaires de l'étude, les consultants se verront remettre l'accès aux documents nécessaires au démarrage de leur enquête. Cette réunion permettra de préciser les attendus, le calendrier et faire un état des lieux des réflexions en cours sur les dispositifs.

Cette réunion tripartite sera suivie d'une réunion avec les membres volontaires du comité stratégique, afin que ces derniers expriment leurs attentes et enrichissent l'état des lieux dressé par le MEAE et le Fonjep.

Phase 1 : Mesurer les effets des projets par rapport aux objectifs des dispositifs (2022-2024)

Le premier volet envisagé de l'étude vise une évaluation des effets des projets réalisés après la mise en place de la régionalisation. Il se focalisera sur les projets terminés récemment (2022-2023). Toutefois, il comprendra aussi un volet d'observation de terrain sur des projets qui seront réalisés en 2024.

Il s'agirait d'identifier les résultats obtenus des projets pour chacun des trois objectifs des dispositifs, mais aussi d'interroger les premiers effets de la mise en place de la régionalisation sur les projets et les complémentarités avec le dispositif ISI.

Les consultants s'attacheront ainsi à :

- Définir une stratégie d'échantillonnage des projets / des acteurs en France et dans les pays partenaires ;
- Réaliser une analyse documentaire ;
- Panorama des structures financées sur les dispositifs ;
- Elaborer et diffuser un questionnaire à destination des acteurs de l'écosystème (associations en France et dans les pays partenaires ayant mis en œuvre des projets, associations marraines, associations coordinatrice régionale, instructrices et instructeurs des projets, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et notamment les Responsables « Europe et International jeunesse » ...) ;
- Réaliser une observation de projets en France (pour les projets de réciprocité) et dans un pays partenaire (à définir)⁵, assortie d'entretiens avec les parties prenantes.

⁴ Anciens participantes/participants et participantes/participants en 2024.

⁵ Le pays sera choisi en concertation avec les commanditaires de l'étude. Le nombre de pays pourrait monter à deux, si pertinent.

Au-delà des éléments précités, ce premier volet aura aussi pour objectifs de :

- Comprendre les pratiques des acteurs en France et dans les pays partenaires au sein des dispositifs ;

Permettre l'identification de leviers et de freins au développement de projets de qualité ; et mesurer le rôle des dispositifs dans ce cadre

Phase 2 : Mesurer l'impact des projets soutenus sur l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés (2018-2023)

Le second volet envisagé de l'étude s'intéresse aux impacts des projets d'échange sur l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés. Il s'agira de vérifier l'hypothèse d'un engagement citoyen des jeunes qui se poursuit une fois le projet achevé (au niveau de la localité de résidence, sur les enjeux de citoyenneté et de solidarité internationale, voire sur les deux niveaux). Il s'agira aussi de mesurer l'impact de ces projets dans le parcours d'étude et/ou le parcours professionnel des jeunes en France et dans les pays partenaires.

Les consultants devront dans ce cadre questionner les différentes parties prenantes : les jeunes, les associations partenaires en France et à l'international, et les acteurs institutionnels.

Les méthodes d'enquêtes pourraient ainsi être :

- Le questionnaire ;
- L'entretien individuel ;
- L'entretien collectif, le focus groupe.

Cette phase pourrait aussi être assortie d'un déplacement international⁶ afin d'interroger au plus près les impacts des projets sur les jeunes et s'entretenir avec les parties prenantes.

Au-delà des éléments précités, est attendu de cette deuxième phase :

- Une typologie des parcours des jeunes ;
- Un profil social des jeunes ayant bénéficié des dispositifs JSI-VVSI ;
- Des recommandations sur l'accompagnement des jeunes après la réalisation de leur projet en France comme dans les pays partenaires.

Livrables attendus

Sont attendus de la part des consultants les livrables suivants :

- Une note de cadrage de l'étude ;
- Un rapport intermédiaire une fois la première phase de l'étude terminée ;
- Un rapport final de l'étude ;
- Une synthèse de l'étude ;
- Une ou plusieurs restitutions orales.

Tout au long de la mission, les consultants seront en contact régulier avec la responsable du pôle solidarité internationale et la chargée de mission des dispositifs, et ce, pour faciliter la bonne coordination et mise en œuvre des terrains d'enquêtes. Un comité de pilotage de l'étude sera mis en place pour assurer le suivi des différentes étapes de réalisation de l'étude. Ce comité sera composé des commanditaires de l'étude et des membres volontaires du comité stratégique.

⁶ *Idem.*

Concernant les recommandations, afin qu'elles soient le plus en accord avec les réalités du terrain, elles devront en partie être réfléchies avec les membres du comité stratégique.

Le rapport final et la synthèse sont attendus en français.

2.4 - Budget de l'étude

Le budget prévisionnel de l'étude s'élève à 38 000 euros hors taxe.

Le budget proposé devra préciser l'ensemble des coûts : temps de travail du ou des consultants, déplacements en France et à l'étranger...

2.5 - Expertise externe recherchée

L'enquête sera réalisée par un/une consultant/consultante ou une équipe de consultants réunissant les expériences, connaissances et compétences suivantes :

- Expérience de l'enquête en science sociale et politique ;
- Bonnes connaissances des méthodes d'enquête quantitatives comme qualitatives ;
- Bonnes connaissances des acteurs associatifs et institutionnels « de jeunesse » et de solidarité internationale en France et dans les pays partenaires (réseaux d'acteurs, maillage territorial ...);
- Connaissance du territoire français et d'un ou plusieurs pays d'intervention à l'étranger ;
- Maîtrise de l'anglais et/ou d'une autre langue étrangère souhaitée.

2.6 - Calendrier prévisionnel

Activités	Calendrier
Date limite dépôt offre	Le 2 avril 2024
Choix du/des consultants	Deuxième quinzaine d'avril
Phase de cadrage de l'étude	Début mai
Phase 1 de l'enquête	De mai à juillet
Phase 2 de l'étude	De juin à début août
Production du rapport	Août
Validation du rapport	Début septembre
Restitution	Octobre

3 - Composition du dossier et dépôt des offres

Les dossiers de soumission devront comporter les pièces suivantes :

- La compréhension et les observations sur les termes de référence ;
- La méthodologie proposée assortie d'outils pour la collecte de données ;
- Un planning détaillé ;
- Les CV du ou des consultants et consultantes ;
- Une lettre de soumission datée, signée et indiquant le montant de l'offre ;
- Un budget détaillé.

Les candidats soumettront au Fonjep leurs offres technique et financière détaillées à compter du 01/03/2024, date de publication des termes de référence.

Les dossiers devront être transmis **au plus tard le 2 avril 2024 à 18h (heure de Paris)**, au courriel : solidariteinternationale@fonjep.org.

Tous les dossiers reçus après la date indiquée ou envoyés à toute autre adresse ne seront pas pris en compte.